



Procès-verbal Conseil Municipal du 22 septembre 2015

Séance du 22-09-2015

Convocations et affichage du 16-09-2015

L'an deux mille quinze, le vingt-deux septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian HUS.

Présents : MMES ALLOT Nathalie, DE PAIX DE CŒUR Marion, FOUCHER Chrystelle, HERVOCHE Aurélie.

MM. BUTAUD Daniel, CHASSIGNET Éric, COMBET Bernard, ECK Julien, FERRIER Rodolphe, HUS Christian, LUNEL Romain, PICAUD Grégory, SEMAM Fayçal, SMOLKOWICZ Gérard.

Absent excusé : Monsieur BLOINO Didier pouvoir à Monsieur HUS Christian.

Secrétaire de séance : Monsieur BUTAUD Daniel.

0- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 juillet 2015.

Ce point a été adopté :

Pour : 15

Mmes ALLOT, DE PAIX DE CŒUR, FOUCHER, HERVOCHE.

MM. BUTAUD, CHASSIGNET, COMBET, ECK, FERRIER, HUS, LUNEL, PICAUD, SEMAM, SMOLKOWICZ.

M. BLOINO pouvoir à M.HUS.

1- Adoption de la convention avec le Département de Seine-et-Marne pour la mise en sécurité du carrefour RD 471/RD 57.

Le Département de Seine-et-Marne a décidé d'équiper de feux tricolores le carrefour des routes départementales 471 et 57, dans le but de sécuriser son franchissement, et permettre aux heures de pointes l'insertion sur la RD 471 des usagers provenant principalement du Centre Aéronautique de Réau. Cet aménagement est situé sur le territoire de la commune de Montereau sur le Jard, hors agglomération.

La commune a accepté de participer à l'entretien ultérieur des équipements des feux tricolores.

La présente convention a pour objet de définir les obligations respectives des parties en ce qui concerne la nature des ouvrages envisagés, leur réalisation et leur financement, ainsi que les modalités d'entretien ultérieur.

Le Conseil Municipal adopte cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous les documents y afférents.

Ce point a été adopté :

Pour : 15

Melle HERVOCHE, Mmes ALLOT, DE PAIX DE CŒUR, FOUCHER.

MM. BUTAUD, CHASSIGNET, COMBET, ECK, FERRIER, HUS, LUNEL, PICAUD, SEMAM, SMOLKOWICZ.

M. BLOINO pouvoir à M.HUS.

2- Prise en charge de frais de scolarité.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a été saisi d'une demande de participation financière concernant un enfant de la commune qui est scolarisé dans une école spécialisée à Moissy-Cramayel. Cette participation s'élève à 860 € pour l'année scolaire 2014/2015.

Compte tenu qu'il en va de l'intérêt de cet enfant,

Le Conseil Municipal accepte le paiement des frais de scolarité à hauteur de 860 € pour l'année 2014/2015 et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à cette délibération.

Ce point a été adopté :

Pour : 15

Mmes ALLOT, DE PAIX DE CŒUR, FOUCHER, HERVOCHE.

MM. BUTAUD, CHASSIGNET, COMBET, ECK, FERRIER, HUS, LUNEL, PICAUD, SEMAM, SMOLKOWICZ.

M. BLOINO pouvoir à M.HUS.

3- Décision modificative n° 3 au Budget Primitif 2015 de la commune.

La présente décision modificative a pour objet une nouvelle dépense :

Afin de régulariser les repas de cantine du personnel de la Focel il convient d'effectuer la réduction du titre n° 558/2014 d'un montant de 2641.30 € émis à l'encontre du Syndicat Intercommunal Scolaire de Voisenon/Montereau sur le Jard.

Ce titre ayant été émis en 2014 cette réduction de titre se traduit budgétairement par un mandat au compte 673.

Il convient d'équilibrer le budget primitif 2015 de la commune.

Cette dépense supplémentaire est financée grâce au montant porté au compte 022 « dépenses imprévues ».

Fonctionnement

DEPENSES NOUVELLES

Chapitre	article	BP	DM antérieure	Modification dm2	Modification dm3	Nouvelle dotation
67	673	200,00		1 233,33	2 641,30	4 074,63
O22		80 226,83	-10 000,00	-1 233,33	-2 641,30	66 352,20

Le Conseil Municipal adopte ce point.

Pour : 15

Mmes ALLOT, DE PAIX DE CŒUR, FOUCHER, HERVOCHE.

MM. BUTAUD, CHASSIGNET, COMBET, ECK, FERRIER, HUS, LUNEL, PICAUD, SEMAM, SMOLKOWICZ.

M. BLOINO pouvoir à M.HUS.

4- Lancement de la procédure préalable à une vente de chemin rural.

Monsieur le Maire indique la volonté de la commune de vendre le chemin rural dit « de Montereau à Villaroche » se desservant sur la voie communale n° 7. Il rappelle qu'un projet de vente de ce chemin n'a pu aboutir suite à un défaut de procédure, car en effet, une enquête publique doit avoir lieu préalablement à la vente des chemins ruraux.

Considérant que dès lors il peut être procédé à sa vente, prioritairement aux riverains et à défaut de leur accord, à toute personne qui souhaiterait s'en porter acquéreur, si tant est que cette vente soit précédée d'une enquête publique.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à organiser l'enquête publique nécessaire à la procédure de vente du chemin rural et à faire établir l'ensemble des documents nécessaires à cette procédure.

Ce point a été adopté :

Pour : 15

Mmes ALLOT, DE PAIX DE CŒUR, FOUCHER, HERVOCHE.

MM. BUTAUD, CHASSIGNET, COMBET, ECK, FERRIER, HUS, LUNEL, PICAUD, SEMAM, SMOLKOWICZ.

M. BLOINO pouvoir à M.HUS.

5- Décision du Maire.

N° 15-06 du 3/08/2015 : Avenant n°1 du marché de prestations de ménage dans les bâtiments communaux.

Suite au transfert de compétence de ménage de l'école et de la cantine auprès du Syndicat Intercommunal Scolaire de Voisenon/Montereau sur le Jard, il y a lieu de modifier le marché initial auprès de la SAS PULITA sis 80 rue de l'Aqueduc 75010 Paris.

6- Questions Diverses.

Monsieur CHASSIGNET évoque le besoin d'un intervenant à la cantine pour assurer les différents travaux quotidiens. La commune de Voisenon est d'accord pour mettre à disposition du SIS de Voisenon/Montereau sur le Jard un employé communal à hauteur de 4 heures par mois.

Notre commune pourrait faire la même chose au prorata. Nécessité de mettre en place un registre des interventions.

Monsieur COMBET fait le point sur les différents travaux à venir dans les deux mois :

- Remise en état de l'éclairage de la Plaine des Jeux du Jard (Société Eiffage retenue)
- Changement des portails de l'école et du restaurant communal durant les prochaines vacances scolaires.
- Changement du portail de l'atelier municipal (remplacement par un portail motorisé).
- Remplacement des contrôles d'alarmes dans les différents bâtiments communaux. Devis en cours, la société Prestantennes sise à Melun serait bien placée.

Monsieur le Maire demande qu'une action soit faite auprès du SIS de Voisenon/Montereau sur le Jard afin de définir la chaîne d'intervention concernant l'alarme de la cantine.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire a levé la séance à 21 heures 40.